ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

cooperation
germany – ecowas
ZUSAMMENARBEIT DEUTSCHLAND – ECOWAS

FRSD (Fonds régional de Stabilisation et le Développement de la CEDEAO)

Projet de Stabilisation Économique et de Cohésion Sociale (PSEC-Alafia)

REFERENCE DU MARCHE : 2025_AO/FRSD-ECOWAS/VSF-B/32

TERMES DE REFERENCE

Sélection d'un prestataire pour la capitalisation du « projet de stabilisation économique et de cohésion sociale, PSEC-ALAFIA »

Juillet 2025

Mise en œuvre par

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Vétérinaires Sans Frontières
Dierenartsen Zonder Grenzen

Présentation de VSF-B

Vétérinaires Sans Frontières - Belgique (VSF-B) est une organisation non gouvernementale internationale à but non lucratif, active dans neuf (09) pays africains, dont le Bénin. Sa mission consiste à promouvoir la santé animale, humaine et environnementale, en particulier au sein des communautés vivant de l'élevage, à travers des actions de formation, de soins, de vaccination, ainsi que la fourniture de matériel et d'équipements.

Contexte du fonds :

Le Fonds régional de stabilisation et de Développement de la Commission de la CEDEAO (FRSD-CEDEAO) vise à améliorer les conditions de vie des ménages et à contribuer à la lutte contre l'insécurité dans les pays membres de l'organisation sous régionale (CEDEAO). Le Bénin a bénéficié du FRSD-CEDEAO en raison de la nécessité de renforcer la résilience des pays situés le long du golfe de Guinée afin d'atténuer les effets de contagion de la crise en provenance du sahel, (CEDEAO, rapport publié Mai 2023). Dans le cadre des interventions du FRSD-CEDEAO au Bénin ; la GIZ et VSF-B ont signé une convention de partenariat pour exécuter le « **Projet de Stabilisation Économique et de Cohésion Sociale (PSEC-ALAFIA) »** dans les départements de l'Atacora, de la Donga et des Collines.

Présentation du PSEC-ALAFIA :

La durée du projet est de 18 mois (juin 2024 à novembre 2025). La cible du projet est un groupe de citoyens tels que les jeunes, les femmes et les migrants âgé de 18 à 35 ans. 15 communes des départements de l'Atacora, de la Donga et des Collines sont bénéficiaires du PSEC-ALAFIA. L'objectif principal du projet est de « renforcer les capacités et la résilience agro-climatique, sociale et économique des populations, à travers des actions intégrées axées sur la production et la transformation des produits agro-pastoraux des produits animaux et agricoles, de la transformation des produits forestiers non ligneux et de développer les services d'appui. De façon spécifique, il s'agira d'améliorer les conditions de vie des ménages, en particulier les jeunes par des actions de renforcements de capacités et des investissements pour la création d'emplois et de revenus ; Contribuer à l'amélioration de la situation sécuritaire par la promotion de la paix et de la cohésion sociale entre les communautés à travers les actions économiques et d'inclusion des jeunes et femmes. Les changements attendus grâce aux actions planifiées seront mesurés à plusieurs niveaux. Pour y parvenir des activités phares du projet ont été menées tels que les formations techniques/professionnelles de 3750 jeunes ; l'appui au développement de 140 microentreprises, la mise en place d'un dispositif de service vétérinaire de proximité (SVPP), le renforcement des OSC/acteurs Etatiques sur les services du conseil agricole, la création des champs écoles pastorales …

Les résultats attendus de ces interventions sont repartis en trois niveaux à savoir :

- **Résultat 1 :** Des emplois décents sont créés dans les secteurs agro-sylvo-pastoraux à travers la formation professionnelle et le développement de petites et moyennes entreprises durables par les jeunes et les femmes ;
- **Résultat 2 :** Les services d'appui à la production agro-sylvo-pastorale sont renforcés et assurent l'encadrement de proximité ;

- **Résultat 3 :** Les capacités de la société civile béninoise, des communes, des services techniques nationaux et des agences régionales sont renforcées par la capitalisation et la diffusion des mécanismes de stabilisation développés par le projet.

Les TDR sont élaborés dans le cadre de la réalisation des activités relatives à l'atteinte du résultats 3. De façon précise, ces termes de références encadrent le processus de contractualisation pour la mise en œuvre des activités de capitalisation du projet.

Objectif de la capitalisation :

L'objectif global de la capitalisation est de contribuer à la pérennisation et à la diffusion des acquis du projet PSEC-ALAFIA à travers la documentation, la valorisation et le partage des bonnes pratiques et innovations mises en œuvre dans les départements de l'Atacora, de la Donga et des Collines.

De façon précise, il s'agira pour le prestataire de :

- **Identifier, analyser et capitaliser les bonnes pratiques, les innovations et les leçons apprises** sur les cinq thématiques phares sélectionnées, en lien avec les résultats obtenus et les impacts observés sur les bénéficiaires ;
- **Produire des supports de capitalisation attractifs, pertinents et accessibles (plaquettes, fiches synthétiques, etc.,) sur les cinq (5) innovations phares du projet.**
- **Animer des ateliers itinérants de restitution et de diffusion des résultats de la capitalisation**, à l'intention des OSC et des acteurs institutionnels locaux impliqués dans le développement rural et la stabilisation sociale au Nord du Bénin.

Résultats attendus :

- Les bonnes pratiques, innovations et leçons apprises sur les cinq thématiques phares du projet sont identifiées, analysées et valorisées.
- Cinq (5) produits de capitalisation multimédia (plaquettes, fiches de synthèse) sont élaborés et diffusés.
- Des **ateliers de restitution et de diffusion** sont animés dans les zones d'intervention, avec une participation active des OSC agricoles et autres parties prenantes locales.
- Un **rapport final de capitalisation** est produit, intégrant les supports de capitalisation, les retours des ateliers, les perspectives de réplicabilité et les recommandations d'amélioration

Les thématiques de la capitalisation à aborder :

Dans le cadre de la mission, cinq axes thématiques ont été définis comme principales orientations de la capitalisation. Sans être limitatives, ces orientations serviront de base pour structurer l'analyse, la documentation et la production des supports de capitalisation. Il est attendu du prestataire qu'il s'y réfère tout en intégrant, le cas échéant, d'autres éléments jugés pertinents au regard des objectifs de la mission.

Thème 1 : La sélection participative et inclusive des bénéficiaires

Innovation phare : Un dispositif rigoureux et communautaire de sélection de 3 750 jeunes, intégrant femmes et PDI.

- **Objectif de capitalisation** : Mettre en lumière le processus de sélection participatif (comités communaux, transparence, critères définis localement).
- **Valeur ajoutée** : Bonne pratique pour renforcer la légitimité, la transparence et l'appropriation locale.

<u>Thème 2 :</u> Le financement intégré des microentreprises des jeunes (coaching + subvention + kits + compte bancaire)

Innovation phare : Un modèle combiné d'accompagnement entrepreneurial des jeunes.

- **Objectif de capitalisation** : Documenter le processus allant de la formation à l'autonomie : plans d'affaires, kits adaptés, subvention sécurisée, coaching mensuel.
- **Valeur ajoutée** : Approche systémique favorisant l'insertion économique durable.

<u>Thème 3 :</u> L'approche transversale genre et inclusion des PDI dans les activités économiques

Innovation phare : Intégration de 52 % de femmes parmi les bénéficiaires prioritaires et inclusion de PDI malgré les défis.

- **Objectif de capitalisation** : Montrer les leviers mobilisés pour favoriser la participation des femmes et des PDI (plaidoyer, critères, suivi).
- **Valeur ajoutée** : Bonnes pratiques d'inclusion sociale dans un contexte rural et fragile.

<u>Thème 4</u> : La dotation ciblée en kits d'insertion professionnelle pour 540 jeunes (dont 140 micro-entrepreneurs et 400 meilleurs)

Innovation phare : Kits adaptés aux filières (aviculture, énergie solaire, transformation, sylviculture…).

- **Objectif de capitalisation** : Détailler la démarche participative d'élaboration, la qualité des kits, la logistique et l'impact sur la mise en activité.
- **Valeur ajoutée** : Réponse directe aux besoins locaux avec effet levier rapide.

<u>Thème 5 :</u> formation professionnelle des jeunes et femmes

Innovation phare : formation professionnelle de 375 jeunes sur cinq (4) métiers innovateurs (Energies renouvelables, système d'irrigation, fabrication des séchoirs et fabrications des couveuses).

- **Objectif de capitalisation** : Documenter le processus allant de la sélection des centres de formation au déroulement de la formation et l'évaluation des connaissances.
- **Valeur ajoutée** : Approche systémique favorisant l'insertion économique durable et l'emploi des jeunes.

Livrables attendus :

- **Un rapport de démarrage de la mission**, décrivant les orientations la méthodologiques retenues, les outils de collecte et d'analyse des données, ainsi qu'un plan d'action détaillé incluant le calendrier prévisionnel des activités. ;
- **Un rapport intermédiaire de collecte et d'analyse des données**, présentant les résultats préliminaires issus des enquêtes et entretiens, les tendances observées, les innovations identifiées, ainsi que la proposition détaillée des formats et canaux de diffusion des cinq supports de capitalisation.
- **Cinq (5) produits de capitalisation multimédia sur les innovations phares du projet**, notamment :
  - **Plaquettes illustrées** (4 à 6 pages chacune), valorisant les bonnes pratiques et les leçons apprises, avec un langage accessible et une mise en forme graphique professionnelle.

- **Fiches synthétiques** (1 à 2 pages) destinées à un usage institutionnel ou politique, soulignant la valeur ajoutée des innovations capitalisées.

- **Un rapport final de capitalisation** Intégrant l'analyse globale des démarches d'implémentation, les enseignements tirés, les pistes d'amélioration et les perspectives de mise à l'échelle ou de réplication ;
- **Un Kit de communication numérique des résultats capitalisés** (dossier regroupant tous les supports produits (PDF, vidéos, infographies) dans des formats exploitables pour diffusion via les canaux digitaux (site web, réseaux sociaux, plateformes partenaires, etc.)

Méthodologie :

La démarche méthodologique retenue pour cette mission sera participative, inclusive et orientée vers les résultats. Elle s'appuiera sur une combinaison d'approches qualitatives et quantitatives afin de documenter de manière rigoureuse les innovations, les bonnes pratiques et les leçons apprises. La démarche s'articulera autour des étapes suivantes :

1. Phase préparatoire : cadrage et validation méthodologique

- Revue documentaire approfondie (documents du projet, rapports d'activités, rapports d'évaluation, outils utilisés, etc.) ;

- Élaboration et validation d'un protocole méthodologique (guides d'entretien, canevas de collecte, critères de sélection des sites et des bénéficiaires à enquêter) ;
- Élaboration du **rapport de démarrage**, incluant la méthodologie détaillée, le plan d'action et le calendrier.

2. Phase de collecte et d'analyse de données

- Réalisation d'entretiens semi-directifs et de focus groupes avec les bénéficiaires directs (jeunes, femmes, PDI), les OSC, les communes et les services techniques partenaires ;
- Visites de terrain dans un échantillon représentatif des communes ciblées dans les trois départements d'intervention (Atacora, Donga, Collines) ;
- Collecte de données visuelles (photos, séquences vidéo, témoignages) pour alimenter les supports multimédias ;
- Analyse des données selon les axes thématiques définis, en lien avec les innovations phares du projet.

3. Phase de production des supports de capitalisation

- Rédaction des contenus techniques pour chaque innovation, en s'appuyant sur les résultats d'analyse ;
- Élaboration des supports de communication : plaquettes illustrées, fiches synthétiques, vidéos témoignages ;
- Soumission du **rapport intermédiaire**, incluant les premières productions et un aperçu critique des résultats.

4. Phase de diffusion et d'appropriation

- Animation de **trois ateliers de restitution régionaux** avec les OSC, les autorités locales, les bénéficiaires et les services techniques, en vue de favoriser l'appropriation des résultats et la mise en débat des enseignements tirés ;
- Intégration des retours issus des ateliers dans le rapport final.

5. Phase de finalisation et remise des livrables

- Production du **rapport final de capitalisation**, intégrant les résultats consolidés, les supports de communication, les recommandations stratégiques et les perspectives de mise à l'échelle ;
- Constitution d'un **kit numérique de capitalisation** prêt à être diffusé sur les canaux de communication du projet et des partenaires.

Localisation et durée de l'étude de capitalisation :

La durée de la mission est de deux (2) mois à compter de la date de signature du contrat.

L'étude aura lieu dans les communes de :

- **Département de l'Atacora**, communes de : Bokoumbé, Cobly, Toucountouna, Natitingou, Kouandé et Ouassa-Pehunco.
- **Département des Collines**, communes de : Bantè, Savalou, Dassa, Glazoué et Savè pour le compte des Collines ;
- **Département de la Donga**, communes de : Djougou, Bassila, Copargo et Ouaké pour le compte de la Donga.

Profil recherché pour conduire la mission :

Le cabinet devra répondre aux exigences spécifiques suivantes :

Le prestataire attendu dans le cadre de cette mission est un cabinet d'études ou **un bureau spécialisé** disposant **d'une expertise avérée en** capitalisation d'expériences de projet de développement, notamment dans les domaines de l'insertion socio-économique, du développement rural, de la résilience des jeunes et de l'approche multi-acteurs. Le cabinet devra répondre aux exigences spécifiques suivantes :

1. Expérience professionnelle

- Justifier d'au-moins trois (3) années d'expériences avérées dans la conduite de mission de capitalisation, incluant la production de supports écrits et audiovisuels dans un contexte de projets de développement multisectoriels ;
- Présenter au moins deux (02) **références concrètes de missions similaires** réalisées au cours des cinq dernières années, avec des preuves (rapports, plaquettes, attestations de bonne fin d'exécution) ; Avoir une bonne maitrise des problématiques liées à l'entrepreneuriat agricole, à la formation professionnelle des jeunes et à l'inclusion des groupes vulnérables (femmes, PDI, jeunes sans emploi) ;

2. Connaissance du contexte et du terrain

- Disposer d'une **connaissance approfondie du contexte local** (zones d'intervention du projet : Atacora, Donga et Collines), ainsi que des dynamiques institutionnelles et communautaires à l'échelle locale et régionale serait un atout ;

3. Capacités techniques spécifiques

- Maîtrise des méthodes de capitalisation participative (entretiens, récits de changement, études de cas, analyse thématique, etc.) ;
- Capacité à produire des **supports variés de qualité professionnelle** : plaquettes illustrées, fiches techniques synthétiques, contenus vidéos (témoignages, mini-reportages), infographies et contenus digitaux ;
- Aptitude à **animer des ateliers de restitution interactifs et multi-acteurs**, orientés vers le partage, l'appropriation et la valorisation des résultats.

4. Ressources logistiques et techniques

Le cabinet doit être en mesure de **mobiliser les ressources matérielles nécessaires** (équipements audiovisuels, moyens de déplacement, outils de traitement des données, logiciels de mise en page graphique et de montage vidéo, etc.).

Soumission des dossiers de candidature :

Le dossier de candidature est composé des offres techniques et financières :

1- Une offre technique se composant de :

- **Dossier administratif**
  - Formulaire de renseignement sur le candidat ;
  - Clauses déontologiques VSF Belgium, signé et cacheté
  - Le registre de commerce ou l'acte d'existence légale ;
  - IFU ;
  - RIB ;
  - Attestation fiscale datant de moins de trois mois ;
  - Attestation CNSS datant de moins de trois mois.
- **Dossier technique (au plus 18 pages)**
  - La lettre de soumission de l'offre technique remplie, datée et cachetée ;
  - La note de compréhension de la mission ;
  - La méthodologie d'intervention proposée et les activités à mener avec le chronogramme d'exécution. Elle doit inclure notamment l'organisation à mettre en place (rôle et tâches) pour l'exécution de la prestation ;
  - La liste du personnel clé affecté à la mission ;
  - Curriculum vitae détaillé, du consultant principal retraçant ses principales qualifications et expériences professionnelles acquises en rapport avec la mission ;
  - Les différents diplômes des membres de l'équipe proposée en rapport aux termes de référence ;
  - Les preuves d'expériences du personnel proposé (attestation de travail, contrat, attestation de bonne fin d'exécution etc.)
  - La liste du matériel et les preuves de disponibilité (appartenance ou location)

- Une liste des expériences récentes du prestataire sur les cinq dernières années, dans des missions similaires accompagnée des attestations de bonne fin d'exécution confirmant son expérience dans la réalisation d'activité dans les domaines concernés par la mission ;
- Des preuves d'expériences (rapports de capitalisation, supports de capitalisation, etc.) antérieures du consultant en lien avec la mission à partager en plus de l'offre
- Le planning d'exécution des activités et calendrier des livrables

➢ **Une offre financière**

- La lettre de soumission de l'offre financière ;
- Le budget : toutes les dépenses relatives aux activités de la prestation doivent être mentionnées d'une manière détaillée dans l'offre financière.

Évaluation des offres :

Les offres reçues seront évaluées conformément aux critères énumérés dans le tableau ci-dessous :

Rubriques	Critères d'appréciation	Notes
Expérience professionnelle	Justification d'au-moins trois (3) années d'expériences avérées dans la conduite de mission de capitalisation	15
	Preuves de bonne fin d'exécution de prestations similaires (au moins 02)	10
	Maitrise de la zone d'intervention du projet (Atacora, Donga, Collines)	5
Capacités techniques spécifiques	Présentation des méthodes de capitalisation participative (entretiens, récits de changement, études de cas, analyse thématique, etc.) ;	5
	Preuves des **supports variés de qualité professionnelle produites** : plaquettes illustrées, fiches techniques synthétiques, contenus vidéos (témoignages, mini-reportages), infographies et contenus digitaux ;	15
Composition de l'équipe proposée	Preuves d'expériences de l'équipe	10
Qualité technique de l'offre	Compréhension de la mission	10
	Démarche méthodologique	25
	Planning d'exécution	5
Total		100

Critères d'attribution du marché

Le critère d'attribution est la sélection **au meilleur rapport qualité/prix**. Il s'agit de la

combinaison de deux principaux éléments la qualité technique de l'offre et le prix l'offre financière.

Évaluation technique

À l'issue de l'analyse administrative, les offres jugées conformes feront l'objet d'une évaluation technique par le comité d'évaluation conformément aux critères d'attribution énoncés dans le dossier d'appel à concurrence. Une fois que le comité d'évaluation a établi la note technique attribuée à chaque offre, toute offre qui n'a pas atteint le score minimal de 70 points est automatiquement éliminée. Seules les propositions financières des candidats ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 70 seront analysées.

Évaluation financière

A l'issue de l'évaluation technique, les offres financières des soumissionnaires qui n'ont pas été éliminés (c'est-à-dire qui ont obtenu une note technique égale ou supérieure à 70 points) sont analysées. Les offres financières seront soumises à une vérification visant à déceler d'éventuelles erreurs arithmétiques dans les calculs et les totaux. Les erreurs sont corrigées par la Commission d'Appel d'Offre de la manière suivante :

- Lorsqu'il y a une divergence entre le montant indiqué en chiffres et celui indiqué en toutes lettres, le montant en toutes lettres prévaut
- Sauf pour les marchés à forfait, lorsqu'il y a une divergence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en multipliant ce prix unitaire par la quantité, le prix unitaire indiqué prévaut.
- Les montants ainsi corrigés sont opposables au soumissionnaire. Si ce dernier ne les accepte pas, son offre est rejetée

Le comité d'évaluation procède ensuite à la comparaison financière des montants unitaires et forfaitaires des différentes offres financières. L'offre présentant les montants unitaires et forfaitaires les plus bas reçoit 100 points. Les autres offres sont notées selon la formule suivante : note financière = (total des montants unitaires et forfaitaires les plus bas / total des montants unitaires et forfaitaires de l'offre examinée) x 100.

Le calcul de l'offre économiquement la plus avantageuse résulte d'une pondération de la qualité technique et du prix selon une clef de répartition 80/20. Autrement dit :

- Les notes attribuées aux offres techniques sont multipliées par 0,80 ;
- Les notes attribuées aux offres financières sont multipliées par 0,20.

Les notes techniques et financières pondérées sont ensuite additionnées pour déterminer l'offre ayant obtenu la meilleure note, c'est-à-dire offrant le meilleur rapport qualité/prix. Le comité d'évaluation recommandera d'attribuer le marché à l'offre ayant obtenu la note globale la plus élevée.

Pour faciliter le dépouillement, l'évaluation et la comparaison des offres, le comité d'évaluation peut demander à chaque soumissionnaire des explications sur son offre, y compris sur la décomposition des prix unitaires. La demande d'explication et la réponse sont faites exclusivement par email, mais aucun changement au montant ou à la substance de la soumission

ne sera sollicité, proposé ou autorisé, sauf si un changement est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes pendant l'évaluation.

Informations Complémentaires avant la date limite des offres

Aucune réunion d'information, ni visite sur place n'est prévue.

Si les soumissionnaires ont besoin d'éclaircissement au dossier d'appel à concurrence, ils peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante au plus tard le 23/07/2025 à 18 heures, heure locale en précisant la référence de publication et l'intitulé du marché : Adresse électronique : a.dokpemou@vsf-belgium.org avec copie à i.assoumatoure@vsf-belgium.org.

Tout éclaircissement apporté au dossier d'appel à concurrence sera communiqué simultanément par écrit à l'ensemble des soumissionnaires au plus tard le 25/07/2024 à 12 heures, heure locale par mail. Aucun autre éclaircissement ne sera fourni après cette date. Les soumissionnaires préciseront l'adresse e-mail où les réponses aux questions doivent être adressées.

Les soumissionnaires potentiels qui chercheraient à organiser des réunions individuelles avec un membre de Vétérinaires Sans Frontières - Belgique au cours de la période d'appel d'offres peuvent être exclus de la procédure d'appel d'offres.

Soumission des dossiers de candidature

Les cabinets ou bureau d'étude intéressées par le présent avis doivent envoyer leurs dossiers de candidature comprenant leurs offres technique et financière **au plus tard le 31 juillet 2025 à 18h** heure locale précise, à travers le lien suivant : https://forms.gle/sWPPErKcep6xZpkh6

Fait à Natitingou, le 16/07/ 2025

Le Représentant Pays

E. Christian DOVONOU

Annexe :

1. Formulaire de renseignements sur le Candidat

[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date : *[Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

Avis No. : *[Insérer les références de l'Avis d'Appel d'Offre Restreint]*

1. Nom du Soumissionnaire : *[Insérer la dénomination légale du Soumissionnaire]*
2. Pays où le Soumissionnaire est, ou sera légalement enregistré au registre du commerce : *[Insérer le nom du pays d'enregistrement]*
3. Année d'enregistrement du Soumissionnaire au registre du commerce : *[Insérer l'année d'enregistrement et joindre la preuve]*
4. Adresse officielle du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement : *[Insérer l'adresse légale du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement]*
5. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Soumissionnaire : Nom : *[Insérer le nom du représentant du Soumissionnaire]* Adresse : *[Insérer l'adresse du représentant du Soumissionnaire]* Téléphone/Fax : *[Insérer le no de téléphone/fax du représentant du Soumissionnaire]* Adresse électronique : *[Insérer l'adresse électronique du représentant du Soumissionnaire]*
6. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après : *[Cocher la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]* • Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée • Immatriculation fiscale du soumissionnaire • Attestation fiscale • Attestation de cotisation sociale • Les références dans le domaine

2. Lettre de soumission

Date :

Dossier d'appel d'offre N°:

A : Vétérinaires Sans Frontières Belgique Bénin

Je soussigné(e).....(nom et titre du titulaire du contrat),

Agissant au nom et pour le compte de ..... (nom du Bureau/Firme)

Inscrit au Registre du Commerce sous le n°

…… Numéro d'identification fiscale (IFU) :

…… Faisant élection de domicile à : ……

Attestons, après avoir examiné le Dossier d'appel à concurrence dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons l'exécution des marchés …… conformément au Dossier d'Appel à concurrence pour la somme de *[indiquer le prix total de l'offre en chiffres et en lettres en Toutes Taxes Comprises]* ou autres montants énumérés au dans le budget ci-joint et qui fait partie du présent appel d'offre Ouvert.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à exécuter les prestations selon les dispositions précisées dans les TdR.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'Avis d'appel à la concurrence ; l'offre nous engagera et sera acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt tel que défini dans le code d'intégrité de VSF-B.

Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché.

Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins-disante en fonction des critères exprimés en termes monétaires, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par la notification d'attribution du marché constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Fait à ……. le.....2025

[signature] *[titre]*

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de :

3. CLAUSES DEONTOLOGIQUES VSF BELGIUM

Article 1 : Obligation de confidentialité

Le Prestataire/ Fournisseur (en ce compris son personnel ou ses éventuels sous-traitants) s'engage à garder strictement confidentiel, et à s'interdire de divulguer, toute information dont il pourrait avoir eu connaissance à l'occasion du présent contrat, hors procédures de vérifications et audit.

Article 2 : Ethique et pratiques

Le Prestataire/Fournisseur certifie au moment de la signature du présent contrat et s'engage pendant toute sa durée d'exécution à :

- ne pas avoir de lien personnel avec un salarié de VSF et ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêt, directement ou indirectement
- s'abstenir de toute relation susceptible de compromettre son indépendance ou celle de son personnel,
- ne pas se trouver dans l'une des situations suivantes : procédure de cessation d'activité, condamnation pour délit ou défaut grave d'exécution en raison du non-respect de ses obligations contractuelles dans le cadre d'un marché financé par un bailleur de VSF,
- être en règle vis-à-vis du paiement des impôts et des cotisations sociales,
- respecter au cours de l'exécution du contrat toutes les lois, décisions et autres règles du pays,
- respecter et faire respecter à son personnel les droits fondamentaux, la dignité humaine et notamment les règles internationales du droit du travail de l'Organisation Internationale du Travail,
- ne pas enfreindre les usages politiques, culturels et religieux du/des pays d'exécution du contrat,
- éviter toute relation avec une partie à un conflit, et ne pas avoir d'implication dans la fourniture ou le transport d'armes et/ou de mines terrestres, ou dans l'exploitation contraire à l'éthique de ressources naturelles, en particulier de biens sensibles comme les métaux précieux, les pierres précieuses et les terres rares,
- Ne pas avoir de lien, ne pas financer ou soutenir directement ou indirectement des individus ou des organisations liés à une activité terroriste
- Appliquer et promouvoir une politique dite de « tolérance zéro », à prévenir, prendre en charge et le cas échéant prendre les sanctions nécessaires relatives à l'ensemble des situations d'exploitation et d'abus sexuels impliquant son personnel quel que soit son statut. Le Fournisseur/Prestataire s'engage par ailleurs et à première demande de VSF à remplacer dans le cadre de l'exécution du contrat tout personnel, quel que soit son statut, impliqué dans une situation d'exploitation et d'abus sexuel.

Toute preuve de non-conformité de ces informations ou tout défaut à ces obligations durant l'exécution du contrat, peut entraîner sa résiliation sans mise en demeure préalable.

Sauf autorisation préalable et écrite de VSF, le Fournisseur/ Prestataire et son personnel ou toute autre société à laquelle le Fournisseur/Prestataire est associé ou lié, n'ont pas qualité, même à titre accessoire ou de sous-traitance, pour exécuter d'autres services, réaliser des travaux ou livrer des fournitures autres que ceux prévus au Contrat.

Cette interdiction est également applicable, le cas échéant, aux autres projets pour lesquels le Fournisseur/Prestataire, en raison de la nature du marché, pourrait se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts.

Le Prestataire/Fournisseur s'engage à agir en toute occasion avec impartialité, conformément au code de déontologie de sa profession, à s'abstenir de faire des déclarations publiques concernant le projet, la

fourniture de biens ou de services objet du présent contrat sans l'approbation préalable de VSFB, et à n'engager VSFB d'aucune manière sans son consentement préalable et écrit.

Article 3 : Lutte contre la corruption

La rémunération du Fournisseur/ Prestataire au titre du contrat constitue sa seule rémunération dans le cadre de ce contrat.

Le Fournisseur / Prestataire et son personnel doivent s'abstenir d'exercer toute activité ou de recevoir tout avantage qui soit en conflit avec les obligations contractuelles.

VSFB se réserve le droit de résilier le contrat si des pratiques de corruption de quelque nature qu'elles soient sont découvertes à toute étape de la procédure de sélection du Fournisseur / Prestataire, de signature et d'exécution du contrat.

Au sens de la présente disposition, on entend par pratique de corruption toute proposition visant à donner, ou tout consentement à offrir, à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution ou à l'exécution du contrat avec VSF.

Toute offre sera rejetée ou tout contrat annulé dès lors qu'il sera avéré que l'attribution du contrat ou son exécution aura donné lieu au versement de frais commerciaux extraordinaires.

Les frais commerciaux extraordinaires concernent toute commission non mentionnée au contrat, toute commission qui ne rétribue aucun service légitime effectif, toute commission versée à un paradis fiscal, toute commission versée à un destinataire non clairement identifié ou à une société qui a toutes les apparences d'une société écran.

Le Fournisseur/Prestataire s'engage à fournir à VSFB, à sa demande, toutes pièces justificatives sur les conditions d'exécution du contrat.

Le Fournisseur /Prestataire pratiquant le financement de frais commerciaux extraordinaires sur des projets financés par VSFB s'expose, en fonction de la gravité des faits constatés, à l'annulation du contrat, et à l'exclusion définitive des marchés VSFB.

Article 4 : Vérification et audit

Afin d'autoriser la vérification des éléments ci-dessus et de permettre des audits, le Fournisseur / Prestataire garantit à VSF un droit d'accès approprié à ses documents financiers et comptables.

Article 5 : Sanctions

Le non-respect d'une ou plusieurs de ces clauses déontologiques peut entraîner l'exclusion du Fournisseur / Prestataire d'autres marchés VSF et l'exposer notamment à la résiliation du contrat.

Article 6 : Divers

Les Parties conviennent que les obligations en vertu des présentes clauses déontologiques s'étendent au personnel du Fournisseur, ainsi qu'à ses éventuels sous-traitant intervenant dans la réalisation des prestations et/ou fournitures objet du contrat. Le Fournisseur déclare avoir pris ou s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires auprès de son personnel et /ou éventuels sous-traitants afin de respecter les engagements pris au titre des présentes clauses déontologiques.

Date et signature du Fournisseur / Prestataire